

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE_2024_026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Catherine SUDRY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Vincent CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :
Absents et excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BUDGET
COMMUNE SALMIECH**

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de M. LABIT Jean-Paul, Maire

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de 2023

- Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice

- Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

un excédent de FONCTIONNEMENT DE 64 832.54 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	269 450,58
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	225 158,92

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de réception de l'AR: 12/04/2024

012-211202551-DE_2024_026-DE

A G E D I

Date de l'AR d'annulation: 13/04/2024

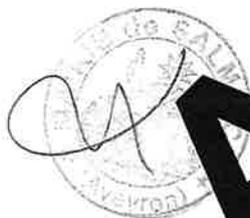
DE_2024_026

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	194 276,46
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	463 727,04
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	463 727,04
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	463 727,04
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance

Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance



Annulé

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024
Date de réception de l'AR: 12/04/2024
012-211202551-DE_2024_026-DE
A G E D I

Date de l'AR d'annulation: 13/04/2024

DE_2024_026